



Appel apres jugement de divorce

Par **ambre59**, le **30/06/2011** à **07:47**

Bonjour,

Je viens d'avoir mon jugement de divorce, j'ai droit a une prestation mon ex ne veut pas la payer de suite mais mensuellement, le divorce a été prononcé a torts partagés alors qu'il a quitté le domicile conjugal, fait des attouchements sur mineur(non retenus car prescription)il a aussi déclaré sur l'honneur ne posséder qu'une maison alors qu'il y a aussi un terrain.....

Serait'il interessant de faire appel?

Merci pour vos reponses et bonne journée à tous

Par **mimi493**, le **30/06/2011** à **13:55**

Le jugement donne-t-il des délais pour payer la PC ?

Pourquoi ne pas avoir apporté les preuves de sa propriété d'un terrain ?

Par **ambre59**, le **30/06/2011** à **15:24**

Merci pour votre reponse.

il doit me payer cette prestation sur 8 ans, mais je préférerais la somme de suite car j'aimerais racheter ma part de maison.

Pour ce terrain, on ne m'a rien demandé, le juge a pris en compte ses declarations a lui.

Par **mimi493**, le **30/06/2011** à **15:38**

[citation]Pour ce terrain, on ne m'a rien demandé, le juge a pris en compte ses déclarations a lui. [/citation] c'est normal qu'on ne vous ait rien demandé, c'est à vous de fournir les éléments

Voyez avec votre avocat si vous avez des chances au vu du dossier

Par **ambre59**, le **30/06/2011** à **17:54**

Merci

Je vais aller voir la secrétaire demain